

# CONSEIL MUNICIPAL - ERDRE-EN-ANJOU

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU

Séance du 14 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le QUATORZE MAI à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le sept mai deux mille dix-huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
JUBEAU Vanessa	1			1		
MENARD Dominique	1			1		
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
JUBEAU Patrick	1	1				
BEAUPERE Marie	1			1		
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUUEL Annick	1		1			CHAPRON Maurice
CHEVAYE Yolande	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				
WEITZ Anne	1		1			TODESCHINI Laurent
LECOMTE Roselyne	1	1				
PASSELANDE Françoise	1		1			TESSIER Noëlle
MERLET Véronique	1	1				
BERTHELOT Patrice	1	1				
VAILLANT Damien	1	1				
GELINEAU Luc	1	1				
LANNIER Patricia	1				1	
ROINARD Laurent	1		1			FERRE Jean-Pierre

GERARD Christophe	1			1		
FREULON Stéphane	1			1		
GUINEL Sandrine	1			1		
LEFEVRE Fabrice	1				1	
PROHACZIK Angela	1		1			BEGUIER Jean-Noël
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1	1				
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1	1				
DILE Antoine	1	1				
GODIVEAU Jennifer					1	
MARY Nathalie	1		1			LECOMTE Roselyne
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	

**Secrétaire de séance : Véronique MERLET**

*Préalablement à la séance délibératoire M.Paillier de la société ENEDIS est venu présenter au conseil municipal le compteur « linky » et répondre aux questions des conseillers municipaux.*

*20 h 30 – Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Véronique MERLET en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 34 conseillers municipaux présents, 6 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 9 avril 2018 à l'approbation du Conseil Municipal. Le procès-verbal du 9 avril 2018 est adopté à la majorité (1 contre – 2 abstentions).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Karine MARCHAND conseillère municipale (commune déléguée de Vern d'Anjou) et de Prisca CONVENANT conseillère municipale (commune déléguée de Gené).

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est porté à 51 membres.

## 1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN A VERN D'ANJOU

Le conseil municipal d'Erdre-En-Anjou,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vern d'Anjou approuvé le 4 février 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vern d'Anjou du 4 février 2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Vern d'Anjou ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Erdre-en-Anjou du 28 décembre 2015 déléguant au maire l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°28, reçue le 3 avril 2018, adressée par Maître Nicolas Dupont, Notaire à Vern d'Anjou, en vue de la cession moyennant le prix de cinq mille euros (5 000 €), d'une propriété sise à Vern d'Anjou, cadastré section B 1912 - B 1938 – B 2272 - B 3217 – B 3220 – B 3221 – B 4348 d'une superficie totale de 7 ares 40 ca, appartenant à Madame Marie-Claude Ménard et Monsieur Roland Marcille ;

Vu l'exposé des motifs de la préemption par Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué de la commune de Vern d'Anjou :

- La création d'un square comme lieu de repos et de détente en centre d'agglomération à proximité de la bibliothèque, du nouveau quartier résidentiel « le Vigneau » en cours de commercialisation et celui de la Z.A.C. des « Gléniaux » et pour permettre, aussi, d'accueillir des animations comme des jeux d'enfants, des activités de la bibliothèque.
- Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Vern d'Anjou, l'analyse de la trame urbaine du bourg a défini le maillage piétonnier dont le cheminement du quartier résidentiel les Guerches par la forêt humide et secrète jusqu'au cœur de l'agglomération à proximité des parcelles objet de la préemption.

Vu les avis favorables émis, à la majorité, par la commission urbanisme d'Erdre-En-Anjou le 25 avril 2018 et le conseil communal de Vern d'Anjou le 3 mai 2018 sur les motifs de la préemption.

Considérant que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L 210-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal, à la majorité, (2 contre – 2 abstentions) DECIDE

- De valider les motifs de la préemption en vue de réaliser les opérations définies d'intérêt général :
  - La création d'un square comme lieu de repos et de détente en centre d'agglomération à proximité de la bibliothèque, du nouveau quartier résidentiel « le Vigneau » en cours de commercialisation et celui de la Z.A.C. des « Gléniaux » et pour permettre, aussi, d'accueillir des animations comme des jeux d'enfants, des activités de la bibliothèque.
  - Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Vern d'Anjou, l'analyse de la trame urbaine du bourg a défini le maillage piétonnier dont le cheminement du

quartier résidentiel les Guerches par la forêt humide et secrète jusqu'au cœur de l'agglomération à proximité des parcelles objet de la préemption.

- D'acquérir, par voie de préemption, les parcelles cadastrées B 1912 - B 1938 – B 2272 - B 3217 – B 3220 – B 3221 – B 4348 d'une superficie totale de 7 ares 40 ca au prix de CINQ MILLE EUROS (5 000 €), frais notariés et autres en sus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

## **2 – PROJET DE VENTE DE PARCELLE A VERN D'ANJOU**

Le propriétaire de la parcelle B 4124 située près du plan d'eau à Vern d'Anjou sollicite la commune pour acquérir une bande de terrain communal jouxtant sa propriété ; le conseil communal de Vern d'Anjou a émis un avis favorable à cette vente et propose de vendre au prix de 0.35 €/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal valide cette demande et le prix (0.35 €/m<sup>2</sup>).

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

**A 21h25 Monsieur Patrice Berthelot conseiller en exercice quitte le conseil municipal**

## **3 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE – Audit Energétique**

Dans le cadre de sa mission de conseil en énergie, le SIEMML propose de réaliser un audit énergétique de l'école, de la mairie et du restaurant scolaire de Gené par le bureau d'étude TH21.

- Montant des prestations :

- Ecole	1 935. 67 € HT	2 322.80 € TTC
- Mairie/Cantine	1 935. 67 € HT	2 322.80 € TTC

- Financement du SIEMML : 80 %

- Montant de la participation communale :

- Ecole	464.56 € TTC
- Mairie/Cantine	<u>464.56 € TTC</u>
	929.12 € TTC

- Délai de réalisation : 8 semaines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser un audit énergétique de l'école, de la mairie et du restaurant scolaire de Gené par le bureau d'étude TH21.

- Montant des prestations :

- Ecole	1 935. 67 € HT	2 322.80 € TTC
- Mairie/Cantine	1 935. 67 € HT	2 322.80 € TTC

- Financement du SIEMML : 80 %

- Montant de la participation communale :

- Ecole	464.56 € TTC
- Mairie/Cantine	<u>464.56 € TTC</u>
	929.12 € TTC

- Délai de réalisation : 8 semaines

La dépense est inscrite au budget principal.



Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée Monsieur le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Pouëze du 11 Mars 2018 ;

Considérant que les activités conduites par le groupement sont d'intérêt local ;

Vu l'avis favorable prononcé par la commission « associations » le 17 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre Ferré, maire délégué référent du pôle communication chargé d'examiner les demandes de subventions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention), DECIDE

- d'attribuer une subvention au Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Pouëze d'un montant de 200 €.
- dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

#### **7 – FINANCES – POINT SUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

M. Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances présente un point de situation sur les engagements en matière de dépenses d'investissement à partir du tableau de suivi remis aux conseillers préalablement au conseil municipal.

#### **8 – Calendrier des conseils municipaux**

Monsieur le Maire, pour des impératifs de déroulement de procédure administrative, indique que le conseil municipal de juillet sera avancé à la date du 02 juillet 2018.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close le 14 mai 2018 à 22h30*

Le Secrétaire de séance,  
Véronique MERLET,



Le Maire d'Erdre-En-Anjou,  
Laurent TODESCHINI,



**PROCHAINE SEANCE**  
**Lundi 11 juin 2018 à 20 h 30**